



Rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets

Exercice 2019

SOMMAIRE

OBLIGATIONS DES COLLECTIVITÉS EN MATIÈRE DE DÉCHETS	4
FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT	5
Composition du SDEDA au 31 décembre 2019	5
Organigramme	6
Représentation des collectivités membres	6
Les élus	7
Les délégués au 31 décembre 2019	7
Compétences exercées	8
Éléments financiers généraux	8
Dépenses et recettes réelles de l'exercice comptable 2019	9
Agenda des comités syndicaux 2019	9
PROJET VALAUBIA	10
Rappel du projet	10
Le suivi des travaux	10
Les travaux	11
S'informer durant les travaux... et après	11
ORGANISATION DU TRAITEMENT	12
Marché de prestations de service	12
Prix du traitement 2019	12
Exutoires : localisation et tonnages	15
Contrats de valorisation	16
Filières de valorisation des emballages	17
Filière de valorisation des papiers	17
Caractérisations	18
Mutualisation de la TGAP sur les OMr	18
Prime à la performance	18
Extension des consignes de tri	18
TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2019	19
Traitement : tonnages et dépenses	19
Vente des matériaux : tonnages et recettes	20
Performances de valorisation par entité de collecte	21
Performances en OMr et refus de tri par entité de collecte	23
TRAITEMENT DES DÉCHETS 2015-2019	24
Évolution sur 5 ans des tonnages et coûts (tonnages en OMr et déchets valorisables traités)	24
Évolution sur 5 ans des tonnages et coûts (tonnages emballages et papiers valorisés)	25
Évolution sur 5 ans des tonnages et coûts (coût global et déchets valorisables)	26
COMMUNICATION - PRÉVENTION	27
Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2019	27
La prévention dans les écoles	28
Travail autour du gaspillage alimentaire avec le Conseil Départemental	28
Opération « J'aime la Seine Propre »	28
Formations et informations sur la prévention et le traitement des déchets	29
Bilan des actions	29
S'informer / Poser des questions	30
L'ANNÉE 2019 - CHIFFRES-CLÉS DU TRAITEMENT	31





Danièle BOEGLIN
Présidente

2019 a été une année charnière pour les acteurs du traitement des déchets, notamment avec la présentation, en juillet, de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi adoptée en février 2020). En plus d'informer le public, elle permet une meilleure efficacité dans la lutte contre le gaspillage, la réduction de l'impact environnemental des plastiques et elle remet les producteurs au centre de leurs responsabilités.

Au SDEDA, plusieurs temps forts ont marqué cette année riche en évènements :

Le chantier de l'Unité de Valorisation Énergétique - VALAUBIA, débuté à l'automne 2018, a continué de progresser. Les travaux se réalisent dans un espace sécurisé et des conditions remarquables. Comme le SDEDA l'a exigé, Véolia, le délégataire qui exploitera l'équipement et qui réalise la construction, recourt autant que possible à des entreprises locales en créant ainsi une dynamique économique favorable à tout le territoire aubois, aussi bien en terme d'emplois que de retombées financières.

Cette année a également été consacrée à deux études importantes pour l'avenir du traitement des déchets du département. La première étude concerne l'organisation et la rationalisation des transferts de flux de déchets aubois en rapport avec leurs exutoires. Une autre étude relative à la mise en place de filières de recyclage et de valorisation des DAE - Déchets d'Activités Économiques - non dangereux a été conduite en partenariat avec Troyes Champagne Métropole, la CCI et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aube. Après une année de réunions et de rencontres avec des entreprises, les cabinets d'étude ont rendu leur rapport avec des propositions d'actions concrètes de tri et traitement des DAE qui pourront être mises en place à court, moyen et long terme.

Autre temps fort, notre colloque « Prévention des déchets dans l'Aube, le SDEDA s'engage sur tous les fronts », s'est déroulé le 19 novembre 2019. Il a permis, non seulement de découvrir des procédures de mise en œuvre de la prévention sur d'autres territoires, mais aussi des expériences souvent innovantes, toujours créatrices de valeur ajoutée. Les questions et les témoignages des adhérents du SDEDA ou acteurs du territoire aubois ont permis d'échanger sur les différentes dynamiques locales. Sur ce vaste sujet de la gestion des déchets, il ressort que l'Aube est mobilisé, lance des initiatives, expérimente, s'investit.

Enfin, au moment où j'écris cet éditorial, nous sortons de la période de confinement Covid19. Je tiens à remercier tous les acteurs qui se sont mobilisés en particulier les personnels qui se sont adaptés rapidement à de nouvelles conditions de travail et les prestataires de service qui ont mobilisé leurs équipes pour nous accompagner dans cette période difficile afin d'assurer pleinement nos missions de tri et de traitement des déchets ménagers.

Et, en cette fin de mandature, je veux aussi remercier tous les délégués, titulaires et suppléants, du SDEDA qui se sont investis tout au long du mandat et qui n'ont jamais fait défaut même dans les moments les plus difficiles.

OBLIGATIONS DES COLLECTIVITÉS EN MATIÈRE DE DÉCHETS

L'élimination des déchets ménagers comprend la collecte et le traitement.

Dans l'Aube, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale gèrent les déchèteries (hauts et bas de quais) et la collecte des déchets ménagers. Le traitement est assuré par le SDEDA.

Article L 2224-13 du 24 février 1996 du Code Général des Collectivités Territoriales

« Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale assurent, éventuellement en liaison avec les départements et les régions, la collecte et le traitement des déchets des ménages.

Les communes peuvent transférer à un établissement public de coopération intercommunale ou à un syndicat mixte soit l'ensemble de la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence comprenant le traitement, ainsi que les opérations de transport qui s'y rapportent. Les opérations de transport, de tri ou de stockage qui se situent à la jonction de la collecte et du traitement peuvent être intégrées à l'une ou l'autre de ces deux missions. »

Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (Extrait)

« ... le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ...

... le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre.

Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres. »

Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets (Extrait)

« Lorsque la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, celui-ci transmet à la commune ou au groupement ayant la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés les indicateurs techniques et financiers mentionnés à l'annexe XIII relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de la commune ou du groupement ayant la compétence de collecte. »

Annexe XIII (Extrait des indicateurs techniques)

« Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement :

- localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant ;
- nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets ;
- capacité de ces unités et tonnage traité dans l'année par flux de déchets ... ;
- taux global de valorisation matière ... ».



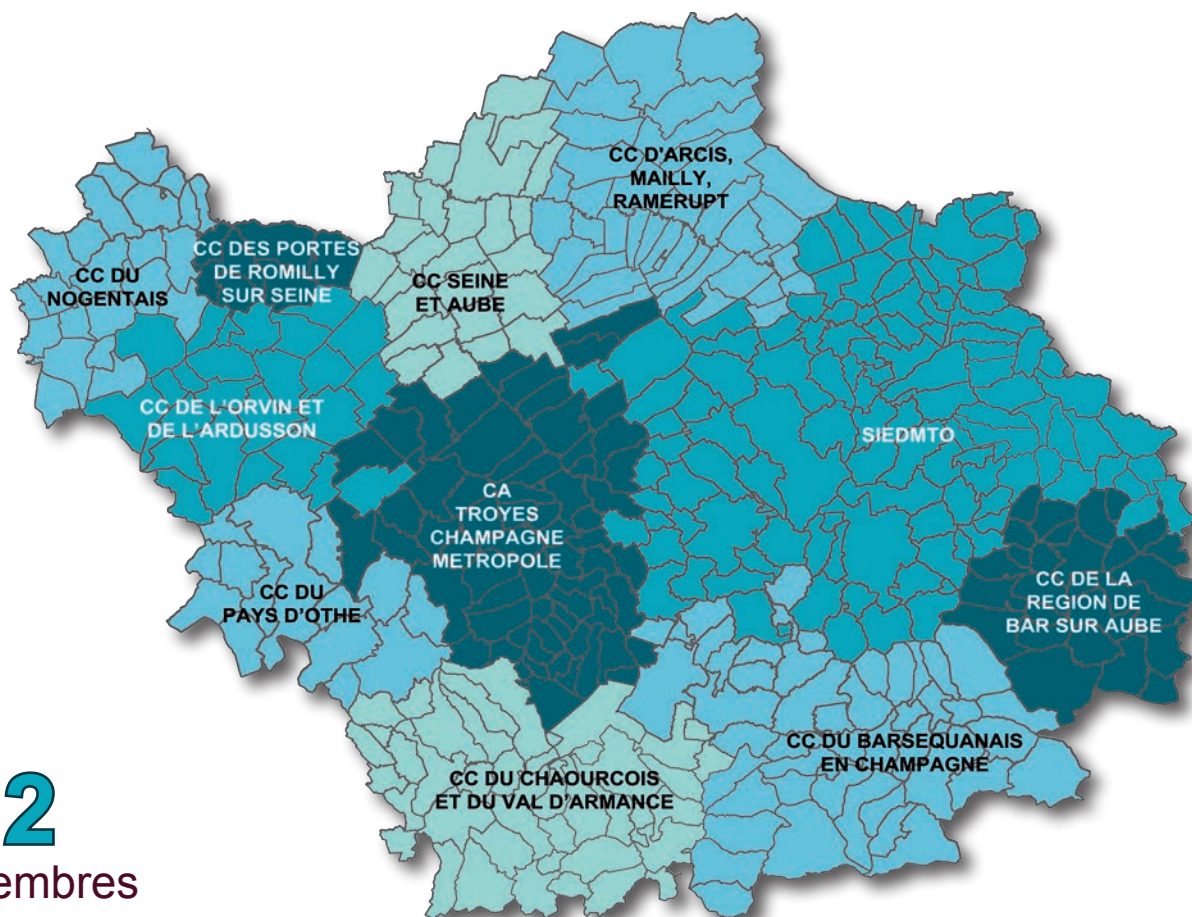
FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Composition du SDEDA au 31 décembre 2019

Du fait des fusions intercommunales dues à la loi NOTRe, la carte des adhérents du SDEDA se stabilise. En 2019, le SDEDA est constitué de 11 Établissements Publics de Coopération Intercommunale ayant la compétence « collecte des déchets ménagers » :

- 1 Communauté d'Agglomération (67 communes) ;
- 9 Communautés de Communes (249 communes) ;
- 1 Syndicat Intercommunal (115 communes).

Le Département de l'Aube est également adhérent au SDEDA.



12
membres

CA¹ Troyes Champagne Métropole
CC² d'Arcis, Mailly, Ramerupt
CC² de la région de Bar-sur-Aube
CC² de l'Orvin et de l'Ardusson
CC² des Portes de Romilly-sur-Seine
CC² du Barséquanais en Champagne
CC² du Chaourçois et du Val d'Armance
CC² du Nogentais
CC² du Pays d'Othe
CC² Seine et Aube
SIEDMTO³

Aube
en Champagne
LE DÉPARTEMENT

Le Département de l'Aube

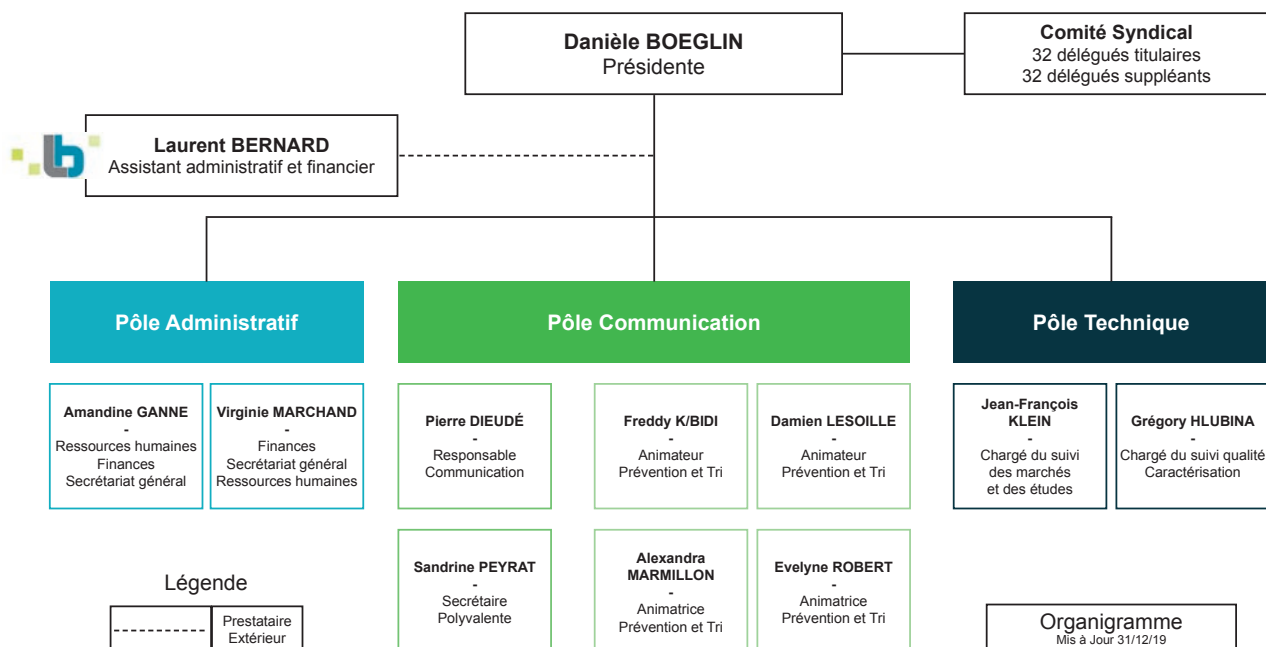
¹ CA: Communauté d'Agglomération

² CC: Communauté de Communes

³ SIEDMTO: Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT (suite)

Organigramme



Représentation des collectivités membres

Les membres du comité syndical sont renouvelés tous les six ans à l'issue des élections municipales. Chaque délégué représente 1 voix au sein de cette assemblée.

Collège des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Chaque EPCI désigne des délégués titulaires et suppléants. Le nombre de délégués est déterminé en fonction du nombre d'habitants.

Population	Délégué titulaire	Délégué suppléant
0 à 10 000 habitants	1	1
10 001 à 20 000 habitants	2	2
20 001 à 60 000 habitants	3	3
60 001 à 100 000 habitants	6	6
Plus de 100 000 habitants	13	13

Collège du Département

Un représentant est désigné par le Département de l'Aube.

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT (suite)

Les élus

Ont été élus pour assurer la gestion du Syndicat :

- Madame Danièle BOEGLIN, Présidente ;
- Monsieur Loïc ADAM, Vice-président, délégation : affaires générales et personnel ;
- Monsieur Patrick DYON, Vice-président, délégation : finances ;
- Monsieur Pascal LANDREAT, Vice-président, délégation : projets.

Les délégués au 31 décembre 2019

Collectivités	Délégués titulaires	Délégués suppléants
CA ¹ de Troyes Champagne Métropole	Jean-Pierre ABEL*	Jean-Marie BACHMANN
	Jean-Jacques ARNAUD*	Fabien GERARD
	Christian BLASSON	Olivier GIRARDIN
	Danièle BOEGLIN*	Marie-France JOLLIOT
	Francis DEHAUT	Françoise LEBRUN-HUTINEL
	Bruno FARINE	Marie-Françoise PAUTRAS
	Annie GREMILLET*	Alain PEUCHERET
	Pascal LANDREAT*	Alain PIERRE
	Jean JOUANET*	Jacqueline PROTIN
	Bernard ROBLET	Serge SAUNOIS
	Marcel SPILMANN*	Philippe SCHMITT
	Philippe TRIBOT	Christine THOMAS
	Daniel DEMOISSON* (α)	Alain MOSER
CC ² d'Arcis, Mailly, Ramerupt	Patrick MAUFROY* Bruno MEUNIER	Michel GARCIA Gérald TARIN
CC ² de la région de Bar sur Aube	David LELUBRE Denis NICOLO	Dominique GAUTHIER Alain TOURNEBISE
CC ² de l'Orvin et de l'Ardusson	Jean-Marie CAMUT	Michel THIEBAUT
CC ² des Portes de Romilly sur Seine	Bernard BERTON* Michel LAMY	Serge GREGOIRE Valérie NOBLET
CC ² du Barséquanais en Champagne	Marcel HURILLON Claude PENOT	Michel JACOB Michel SIMONNOT
CC ² du Chaourçois et du Val d'Armance	Gilles DE COCKBORNE Jean-Michel HUPFER*	Christian Albert BRUNET Jean-Baptiste LAUREY
CC ² du Nogentais	Christian TRICHE* Dominique ROBERT	Hugues FADIN Jean-Yves MATHIAS
CC ² du Pays d'Othe	Roland BROQUET	Yves FOURNIER
CC ² Seine et Aube	Loïc ADAM* Jean-Louis OUDIN*	Jean-François BOULARD Guy VIALA
Département de l'Aube	Claude HOMEHR*	/
SIEDMTO ³	Christian BRANLE	Marie-Madeleine DELATOUR
	Patrick DYON*	Gérard PUTOIS
	Gilles JACQUARD	Jacky VALTON

32
délégués
titulaires

32
délégués
suppléants

* membres du Bureau

(α) membre décédé le 14/07/2019

¹ CA: Communauté d'Agglomération

² CC: Communauté de Communes

³ SIEDMTO: Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient

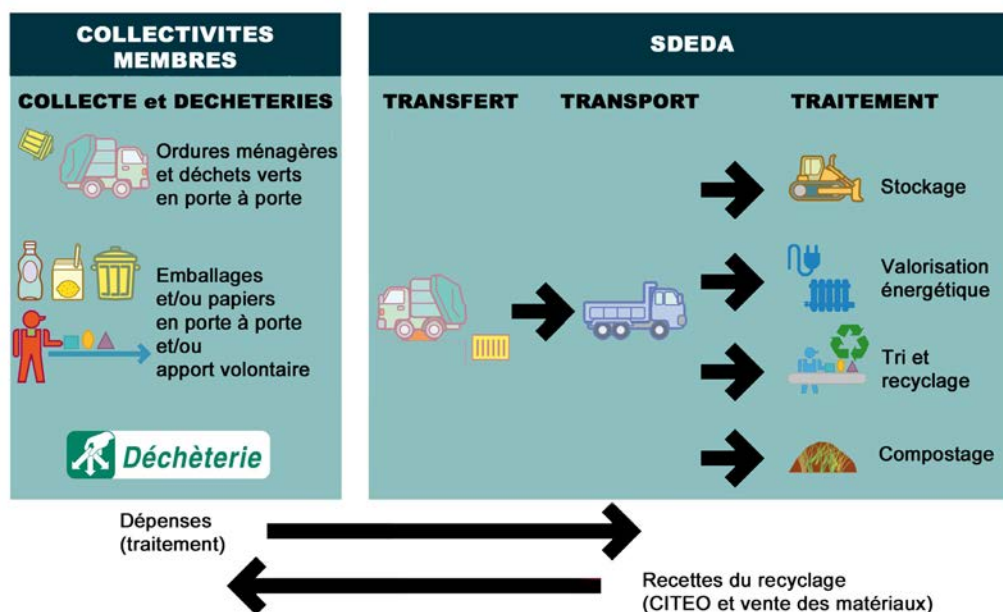


FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT (suite)

Compétences exercées

Les compétences statutaires exercées par le SDEDA sont les suivantes :

- Traitement des déchets ménagers livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement (ordures ménagères et emballages ménagers recyclables) ;
- Traitement des déchets issus d'un refus de tri livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement ;
- Traitement de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) et des Déchets Verts issus d'une collecte en porte à porte ;
- Transport : à partir du moment où il y a rupture de charge, qui correspond aux centres de transfert définis par le SDEDA ;
- Transport des refus de tri jusqu'aux installations de valorisation et d'enfouissement ou centres de transfert définis par le SDEDA ;
- Tri des déchets valorisables issus d'une collecte sélective en porte à porte ou en apport volontaire faisant l'objet d'un contrat avec une société agréée.



Éléments financiers généraux

Cotisation

Le fonctionnement courant du Syndicat (personnel, frais de structure) est assuré par une cotisation annuelle due par chaque adhérent de : **1 € par habitant**. Elle n'a pas évolué depuis 2005.

Fiscalité

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le SDEDA gère un budget unique, assujéti à la TVA.

La TVA appliquée dans le cadre des dépenses de traitement est de 10 %.

Celle appliquée dans le cadre de la vente des matériaux dépend de la nature de ces derniers :

- pas de TVA pour l'acier, l'aluminium et le verre ;
- TVA 20 % pour les briques, les cartons, les papiers et les plastiques.

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT (suite)

Dépenses et recettes réelles de l'exercice comptable 2019

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Autres charges de gestion courante (indemnités et charges)	25 367	Atténuation de charges (remboursements divers)	76 593
Charges à caractère général (location bureaux, carburant, ...)	278 509	Cotisations des adhérents* (1 € / habitant)	316 639
Charges exceptionnelles (annulations de titres)	44 100	Excédents de fonctionnement capitalisés	73 114
Immobilisations en cours	66 985	Facturation du traitement aux adhérents* (douzièmes)	10 021 063
Immobilisations incorporelles (autres amortissements)	57 925	Produits exceptionnels (annulations de mandats)	7 230
Personnel (salaires et charges)	403 411	Rachat matières (vente aux filières)	1 553 444
Reversement aux adhérents des rachats matières	1 776 835	Redevance du délégataire	84 661
Reversement aux adhérents des soutiens Eco-organismes	3 150 946	Soutiens CITEO	3 774 060
Tri, traitement et valorisation	10 033 667	Autres produits de gestion courante	0
Total	15 837 745	Total	15 906 804

La différence entre les ventes aux filières et le reversement aux adhérents pour le rachat matières s'explique par les rattachements des soldes 2018 payés sur l'exercice 2019.

Agenda des comités syndicaux 2019

- 12 février : Débat d'Orientation Budgétaire 2019
Présentation de Véolia sur l'avancée des travaux de l'UVE - Valaubia
Présentation de Biocyclade (prestation, conseils, formations)
Présentation de Maître DUMOULIN-RICHET pour la mise en conformité au RGPD
- 19 mars : Budget primitif 2019 et compte administratif 2018
Présentation des actions menées par la Fédération des chasseurs de l'Aube
Présentation de l'évolution des travaux de l'UVE - Valaubia par le SDEDA
- 18 juin : Rapport annuel 2018
- 15 octobre : Points divers
Présentation de «La déchèterie 2.0» par Écomairie
Présentation de l'état des lieux de l'étude préalable à la création de plateforme de transfert de déchets ménagers par la société AUSTRAL
- 10 décembre : Points divers
Présentation du parcours pédagogique de l'UVE par Véolia
Compte rendu sur la construction de l'UVE par Véolia
Synthèse de la communication du SDEDA par Cités Plumes

PROJET VALAUBIA

Porté par les élus du SDEDA depuis 2010, le projet Valaubia est rentré dans sa dernière phase: la réalisation des travaux de la construction de l'UVE¹.

Rappel du projet

Valaubia est une Unité de Valorisation Énergétique d'une capacité de traitement de 60 000 tonnes qui sera inférieure au gisement des déchets ménagers non valorisables à traiter sur son territoire, ce qui sera une première en France.

Cet équipement à haute performance énergétique produira plus de 41 GWh électriques (consommation de 50 000 habitants) et 60 GWh thermiques (consommation de 8 900 habitants).

Il présentera des garanties environnementales maximales :

- o des émissions inférieures aux normes européennes (traitement des fumées avec double filtration et analyses en continu)
- o des eaux de process traitées sur le site en circuit fermé
- o des contrôles permanents réalisés en continu et des mesures confiées à un organisme indépendant
- o un partenaire local pour valoriser les mâchefers.



Le suivi des travaux

Le SDEDA et ses assistants à maîtrise d'ouvrage (SAGE Engineering – Cabinet d'avocats RAVETTO) restent très attentifs au déroulement du chantier.

Tous les mois, un Comité de Pilotage avec toutes les sociétés se déroule sur le site. Au cours de ces réunions, tous les aspects du chantier sont abordés : sécurité, respect du calendrier, suivi financier avec le contrôle des factures supérieures à 200 000 €...

Des comptes-rendus sont obligatoirement établis et mis en ligne sur une plateforme dédiée pour assurer la traçabilité du chantier.



Vue du chantier (pose revêtement extérieur)



Vue du chantier (montage de la fosse)



Traitement des fumées

ORGANISATION DU TRAITEMENT

Marché de prestations de service

Le SDEDA gère les contrats de prestations de tri et de traitement.

Un nouveau marché de traitement des déchets ménagers est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Il s'agit d'un **marché départemental à bons de commande sans minimum et sans maximum** d'une durée de 2 ans renouvelable 2 fois par tranche d'un an. Ce marché a l'avantage de s'adapter aux éventuels changements de mode de tri - et donc de centre de tri - des adhérents du Syndicat.

Comme lors du marché précédent, le traitement est organisé autour de 7 lots (cf. ci-après).

Les coûts de traitement restent maîtrisés : le renouvellement du contrat n'entraînant une augmentation globale que de + 2,61 %. Toutefois, les variations de prix sont plus ou moins marquées par lot :

- lot 1 / traitement des déchets ménagers résiduels : - 2,04 %.
- lot 2 / traitement des déchets verts issus des collectes en porte à porte : + 13,63 %.
- lot 3 / transfert des papiers : - 3,65 %.

La qualité du tri des papiers en apport volontaire étant bonne sur le département, le SDEDA a fait le choix de les transférer directement en papeterie - donc sans passer par l'étape du centre de tri - d'où une économie substantielle sur ce lot.

- lot 4 / tri des emballages ménagers légers : + 22,70 %.
- lot 5 / tri des emballages en mélange avec le papier et en extension : + 24,03 %.
- lot 6 / exploitation du centre de transfert des Écrevolles : + 16,50 %.
- lot 7 / transfert du verre : + 1,08 %.

En ce qui concerne le tri des emballages et des papiers, le SDEDA suit la qualité des collectes et la production des matériaux selon la norme NF X30-437 et à partir de logiciels dédiés à chaque centre de tri. Ces logiciels calculent la répartition des expéditions de matériaux sur tous les clients du centre de tri. Afin de garantir à ses adhérents une plus juste répartition de leurs tonnages de valorisables, et donc de leurs recettes, le SDEDA a mis en place en 2018 sa propre grille de répartition. Les tonnages par matériau sont calculés en fonction des résultats de caractérisations de chaque entité de collecte et des expéditions du centre de tri.

Modalités de re-facturation année n :

en 12 acomptes mensuels « les douzièmes » sont versés par les entités de base (dépenses année n-1 / 12) et un solde d'ajustement est sollicité en début de 2ème trimestre.

Prix du traitement 2019

LOT 1 / Traitement des DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

Sociétés : Groupement Valest / Suez

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Exploitation d'un centre de transfert, chargement et transport vers l'ISDND ¹ de Montreuil-sur-Barse	Tonne livrée	21,58
Exploitation d'un centre de transfert, chargement et transport vers l'ISDND ¹ de Saint-Aubin	Tonne livrée	24,10
Traitement - ISDND ¹ de Montreuil-sur-Barse	Tonne entrante	76,12
TGAP ² - ISDND ¹ de Montreuil-sur-Barse	Tonne entrante	17,00
Traitement - ISDND ¹ de Saint-Aubin	Tonne entrante	71,38
TGAP ² - ISDND ¹ de Saint-Aubin	Tonne entrante	24,00
Traitement - UVE ³ de Chaumont	Tonne entrante	88,33
TGAP ² - UVE ³ de Chaumont	Tonne entrante	3,00

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est mutualisée entre les adhérents du SDEDA et en fonction des modes de traitement (cf. page 18).

¹ISDND: Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
³UVE: Unité de Valorisation Énergétique

²TGAP: Taxe Générale sur les Activités Polluantes

ORGANISATION DU TRAITEMENT (suite)

Prix du traitement 2019 (suite)

LOT 2 / Valorisation des DÉCHETS VERTS issus des collectes en porte à porte

Sociétés : Groupement La Compostière de l'Aube / Agricompost 10 / Suez Organique

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Mise à disposition d'un centre de transfert (option)	Tonne livrée	18,21
Traitement - Plate-forme de compostage	Tonne entrante	23,40
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne livrée	100,72
TGAP ¹ / refus de tri	Tonne livrée	17,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne livrée	100,72
TGAP ¹ / livraisons non acceptées	Tonne livrée	17,00

LOT 3 / Transfert des PAPIERS

Société : Onyx Est

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Mise à disposition d'un centre de transfert, chargement et évacuation vers la filière de recyclage (papiers conformes)	Tonne livrée	22,13
Réception, chargement, évacuation vers la filière de recyclage (papiers non conformes à trier car contenant trop d'indésirables)	Tonne livrée	50,87
Recettes minimales garanties de valorisation de la catégorie 1.11 (papiers conformes)	Tonne livrée	90,00
Recettes minimales garanties de valorisation de la catégorie 1.11 (papiers déclassés)	Tonne livrée	63,00

LOT 4 / Tri des EMBALLAGES ménagers légers

Société : Coved environnement

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Réception, conditionnement, stockage, chargement et évacuation des cartons bruns	Tonne livrée	30,52
Mise à disposition d'un centre de transfert, chargement et transport des EML ² au centre de tri (option)	Tonne livrée	45,88
Réception, tri, conditionnement, stockage, chargement et évacuation des EML ²	Tonne livrée	164,81
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne livrée	101,74
TGAP ¹ / refus de tri	Tonne livrée	6,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne livrée	96,65
TGAP ¹ / livraisons non acceptées	Tonne livrée	17,00
Recettes minimales garanties de valorisation de la catégorie 1.11 (papiers)	Tonne livrée	90,00

¹ TGAP: Taxe Générale sur les Activités Polluantes

² EML: Emballages Ménagers Légers

ORGANISATION DU TRAITEMENT (suite)

Prix du traitement 2019 (suite)

LOT 5 / Tri des EMBALLAGES ménagers légers EN EXTENSION et EN MÉLANGE avec les PAPIERS

Société : Coved environnement

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Réception, conditionnement, stockage, chargement et évacuation des cartons bruns	Tonne livrée	30,52
Mise à disposition d'un centre de transfert, chargement et transport du flux vers le centre de tri (option)	Tonne livrée	36,08
Réception, tri, conditionnement, stockage, chargement et évacuation des EML ¹	Tonne livrée	169,90
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne livrée	132,26
TGAP ² / refus de tri	Tonne livrée	0
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne livrée	96,65
TGAP ² / livraisons non acceptées	Tonne livrée	17,00
Recettes minimales garanties de valorisation de la catégorie 1.11 (papiers)	Tonne livrée	90,00

LOT 6 / Exploitation du centre de transfert des déchets ménagers résiduels des Écrevolles à Troyes

Site du SDEDA géré par la société Ourry

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Exploitation du centre et chargement	Tonne livrée	7,43
Transport - ISDND ³ de Montreuil-sur-Barse	Tonne livrée/km	6,88
Transport - ISDND ³ de Saint-Aubin	Tonne livrée/km	10,03
Fermeture du poste de transfert	Forfait pour 1/2 j	707,06
Fonctionnement de la plate-forme de dessiccation (option)	Forfait/mois	2 034,71

LOT 7 / Mise à disposition et exploitation d'un poste de transfert du verre collecté sélectivement

Société : COVED environnement

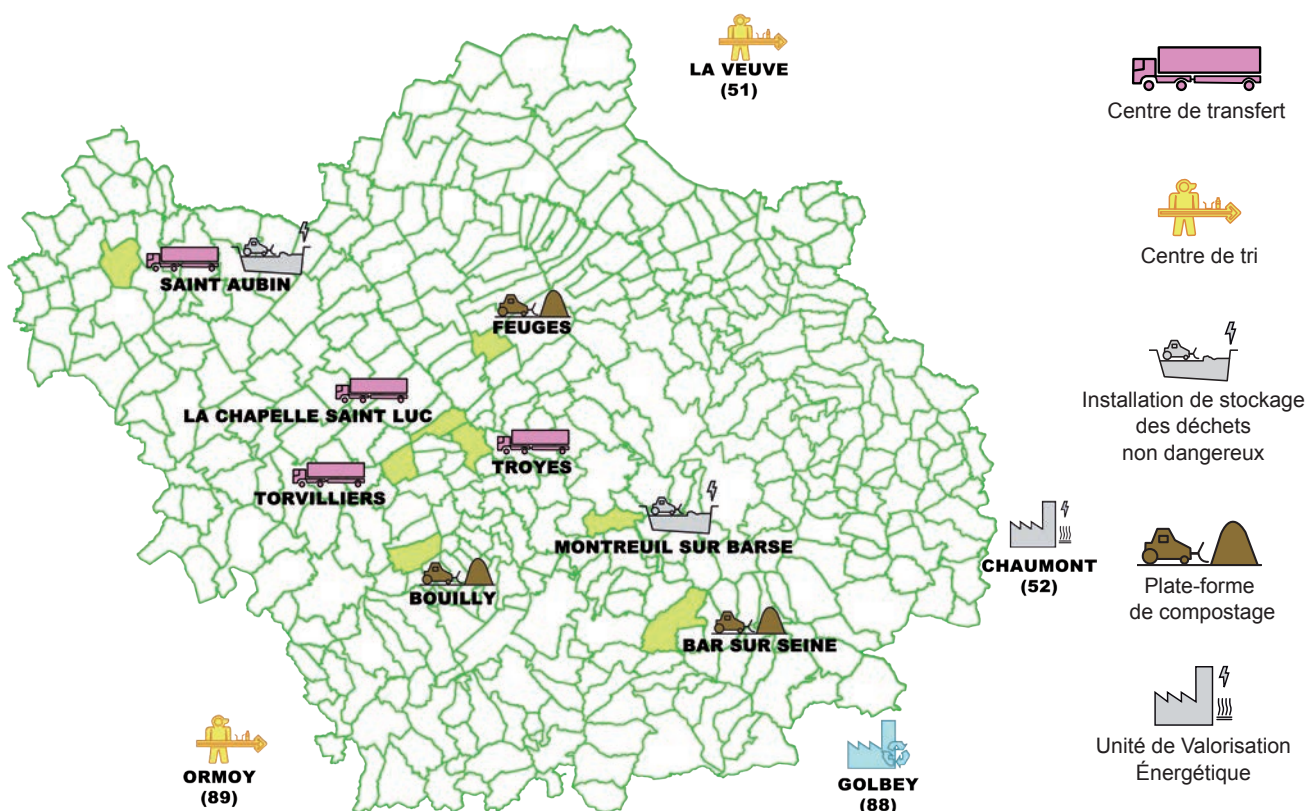
Le coût de traitement des emballages en verre est à 0 € HT / tonne.

Les collectivités livrant leurs emballages en verre directement au repreneur - c'est-à-dire sans passer par un centre de transfert que ce soit celui proposé par le SDEDA ou un autre - bénéficient d'une bonification de leur recette.

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Exploitation d'un centre de transfert du verre et chargement	Tonne livrée	8,09
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne livrée	96,65
TGAP ¹ / livraisons non acceptées	Tonne livrée	17,00

ORGANISATION DU TRAITEMENT (suite)

Exutoires : localisation et tonnages



	Prestataires	Exutoires	Tonnages traités (tonnes)
LOT 1	Onyx Est	Centre de transfert - Torvilliers	8 815
	Valest	ISDND ¹ - Montreuil-sur-Barse	51 353
	Suez	ISDND ¹ - Saint-Aubin	22 017
	SHMVD	UVE ² - Chaumont (52)	3 571
LOT 2	Coved Environnement	Centre de transfert - La Chapelle Saint-Luc	113
	Suez organique	Plate-forme de compostage - Bar-sur-Seine	0
	La Compostière de l'Aube	Plate-forme de compostage - Bouilly	9 257
	Agricompost 10	Plate-forme de compostage - Feuges	297
LOT 3	Onyx Est	Centre de transfert - Torvilliers	4 719
LOT 4	Coved Environnement	Centre de transfert - La Chapelle Saint-Luc	6 701
	Coved Environnement	Centre de tri - La Veuve (51)	5 276
LOT 5	Coved Environnement	Centre de transfert - La Chapelle Saint-Luc	1 936
	Coved Environnement	Centre de tri - Ormoy (89)	1 750
LOT 6	Ourry	Centre de transfert - Troyes (Ecrevolles)	28 615
LOT 7	Coved Environnement	Centre de transfert - La Chapelle Saint-Luc	5 848

¹ ISDND: Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

² UVE: Unité de Valorisation Énergétique

ORGANISATION DU TRAITEMENT (suite)

Contrats de valorisation

Le SDEDA est l'interlocuteur unique de l'éco-organisme des emballages et des papiers ainsi que des sociétés qui valorisent les matières triées.

Contrat CITEO

Le SDEDA a signé en décembre 2017 avec CITEO (issu de la fusion d'Eco-Emballages et Ecofolio) un nouveau Contrat pour l'Action et la Performance - barème F - pour une durée de 5 ans (2018-2022).

Cette société agréée perçoit et reverse au SDEDA les fonds permettant le financement de la collecte et du tri des emballages et papiers.

1 - Contrat CITEO - Emballages

Les soutiens financiers reposent sur 2 mécanismes distincts.

- **Soutien à la tonne valorisée** : CITEO verse un soutien à la tonne valorisée dont le montant diffère en fonction du matériau (acier, aluminium, briques, cartons bouteilles et flacons en plastique ou emballages en plastiques pour les collectivités en extension et verre).
- **Soutien de transition** : il s'agit d'un mécanisme de compensation financière. Pour en bénéficier, la collectivité signataire du contrat doit respecter 3 critères :
 - maintenir à minima les performances de recyclage de l'année 2016 ;
 - établir un plan d'action annuel ou pluriannuel sur tout ou une partie du département pour améliorer les performances environnementales et technico-économiques des dispositions de collectes sélectives et de tri des emballages ;
 - fournir un calendrier prévisionnel de mise en place de l'extension des consignes de tri.

A noter que le soutien complémentaire « **soutien au développement durable (SDD)** » du barème E n'existe plus au barème F.

Le SDEDA reverse les soutiens « emballages » à ses adhérents :

- **en répartissant les soutiens financiers sur la base des résultats de valorisation de chacun ;**
- **en conservant, pour son fonctionnement, 10% des recettes perçues avec un minimum de 150 000 € / an** (sur le soutien de transition).

Modalités de reversement année n :

4 acomptes trimestriels année n (20 % de l'année n-1) et un solde d'ajustement année n+1.

2 - Contrat CITEO - Papiers

Les soutiens versés dépendent directement des performances de recyclage.

Le SDEDA reverse à ses adhérents la totalité des recettes issues du contrat Papiers.

Modalités de reversement année n :

en une fois année n+1 (dès que le virement de CITEO est fait).

Contrats de reprise

Les papiers sont repris directement dans le cadre des marchés de tri.

Dans le cadre du contrat avec CITEO, la reprise des matériaux d'emballages se fait suivant deux options.

- Pour le verre, les cartons et les briques - option **Filière** : la collectivité revend les **matériaux** à la filière dédiée ;
- Pour l'acier et l'aluminium - option **Fédération** : la vente se fait dans le cadre d'un groupement de commandes avec le SDED52 et VALODEA, syndicats de traitement de la Haute-Marne et des Ardennes. Un nouveau marché a pris effet au 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 2 ans renouvelable 3 fois par tranche d'un an.

Le SDEDA reverse à ses adhérents la totalité des recettes issues de la vente des emballages et des papiers.

Modalités de reversement année n :

4 acomptes trimestriels année n (20 % de l'année n-1) et un solde d'ajustement année n+1.

ORGANISATION DU TRAITEMENT (suite)

Filières de valorisation des emballages

Matériaux	Option	Repreneur	Nature des emballages	Nature des produits recyclés
Acier	Fédération	Paprec France	Aérosols, bidons, boîtes de conserve, canettes, ...	Boîtes de conserve, mobilier, pièces automobiles, ...
Aluminium	Fédération	Suez RV Nord Est	Aérosols, barquettes, boîtes de conserve, canettes, ...	Semelles de fers à repasser, trottinettes, carters, mobilier, ...
Briques (PCC)	Filière	Revipac	Briques de lait, soupe, jus de fruits, sucre, ...	Papier-toilette, enveloppes, papier cadeau, ...
Cartons (PCNC)	Filière	Revipac	Cartons bruns, paquets de céréales, de gâteaux, barils de lessive, ...	Cartons et cartonnettes d'emballages
Plastiques	Filière	Acteco Recycling	Collectivités hors extension : bouteilles et flacons Collectivités en extension : bouteilles, barquettes, boîtes, films, flacons, pots, sacs, ...	Collectivités hors extension : PET ¹ , PEHD ² et PP ³ Collectivités en extension : PE ⁴ , PET ¹ , PEHD ² , PP ³ , PS ⁵ Bouteilles, bâches, bacs de collecte, fibres textiles, ...
Verre	Filière	OI Manufacturing	Bouteilles, flacons, pots et bocaux	Bouteilles

Filière de valorisation des papiers

Dans le cadre des 3 marchés de tri (lot 3 - Onyx Est, lots 4 et 5 - Coved environnement), le SDEDA a signé des contrats tripartites de reprise des papiers avec la société Norske Skog Golbey.

Matériaux	Repreneur	Nature des papiers	Nature des produits recyclés
Papiers de type journaux, revues, magazines, ...	Norske Skog Golbey	Catalogues, publicités, revues, magazines, ...	Papier journal

¹ PET : polyéthylène téréphthalate
⁴ PE : polyéthylène (sacs et films)

² PEHD : polyéthylène haute densité
⁵ PS : polystyrène

³ PP : polypropylène

ORGANISATION DU TRAITEMENT (suite)

Caractérisations

Afin de suivre la qualité du tri de chacun de ses adhérents mais aussi de connaître la répartition des différents matériaux et contrôler les prestations, le SDEDA réalise des « caractérisations » de trois natures différentes :

- « corps creux » : suivi de la qualité du tri des emballages hors verre
Taux de refus acceptable : < 15 % pour les collectes d'EML¹ (en extension ou non)
Taux de refus acceptable : < 10 % pour les collectes multimatériaux en extension (EML¹ + Papiers).
La moyenne des caractérisations de chaque adhérent est calculée sur les 18 derniers échantillons.
- « corps plats » : suite au nouveau marché, le papier est transféré directement à la filière de valorisation.
Le SDEDA réalise des caractérisations avant expédition.
Taux global de contaminants (cartons, plastiques...) maximal à ne pas dépasser idéalement : 3 %.
Entre 3% et 8 % de contaminants : des décotes sont appliquées sur le prix de rachat à la tonne.
Au delà de 8 % de contaminants : la livraison est refusée.
- « refus de tri » : l'échantillonnage se fait sur la fraction écartée lors du tri. Ces caractérisations permettent de s'assurer du bon fonctionnement des chaînes de tri et donc, le respect du cahier des charges liant le SDEDA à ses prestataires.

Le Syndicat envoie le planning annuel des prélèvements et des caractérisations à chacun de ses adhérents pour que ceux-ci puissent également y assister. En 2019, le SDEDA a suivi **115 caractérisations** (9 pour le lot 3, 74 pour le lot 4 et 32 pour le lot 5).

Mutualisation de la TGAP² sur OMr³

La TGAP varie selon les modes de traitement des déchets ménagers résiduels et les performances de valorisation énergétique des exutoires. Elle s'exprime en € HT/tonne (même TVA que pour le traitement : 10%). Les OMr de l'Aube sont traitées dans 3 sites différents selon 2 modes de traitement (cf. pages 12 et 15). Ces 3 exutoires présentent 3 taux de TGAP différents (cf. page 12).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la TGAP est mutualisée en fonction du mode de traitement.

- **TGAP 2019 « Valorisation Énergétique » : 3,00 € HT/t ;**
- **TGAP 2019 « Enfouissement » : 17,196 € HT/t (mutualisée).**

A noter : la TGAP n'est pas mutualisée sur les refus de tri et de compostage.

Prime à la performance

Suite à la signature du nouveau contrat avec CITEO, la prime à la performance n'a pas été reconduite en 2019. Le SDEDA réfléchit à une prime qui récompenserait les meilleures collectivités tant en termes de performances de tri (par type de tri) que de réduction des Ordures Ménagères résiduelles.

Extension des consignes de tri

La CC⁴ Seine et Aube pour la partie de l'ex-CC⁴ Seine Fontaine Beauregard est passée en extension de consignes de tri en corps creux faisant passer à 45 000 le nombre d'aubois triant en extension.

A noter : la réglementation impose l'extension des consignes de tri en France au plus tard en 2022.

TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2019

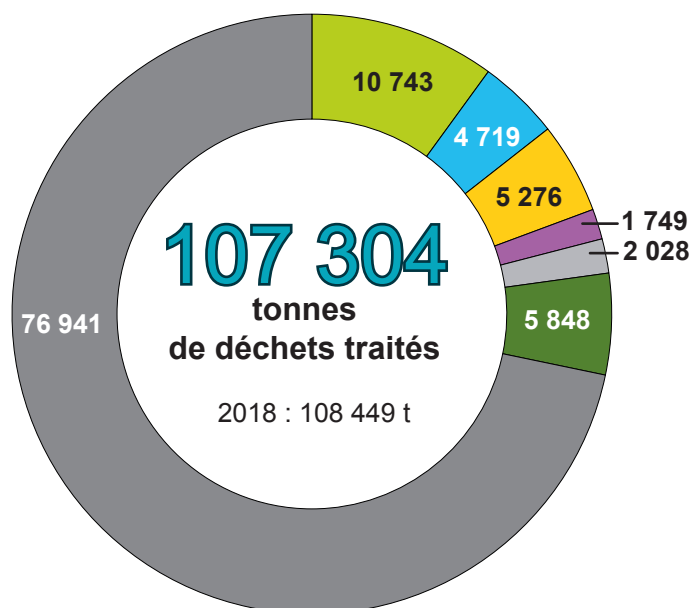
Traitement : tonnages et dépenses

Répartition des tonnages par type de déchets traités (tonnes)

(hors déchèteries et collecte d'encombrants)

347,36

kg/habitant
de déchets traités

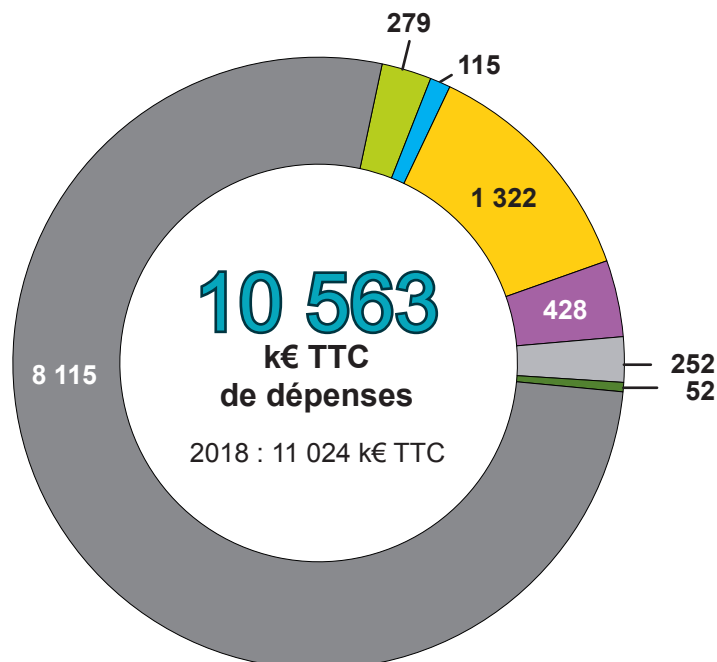


Répartition des coûts par type de déchets traités (milliers d'€ TTC)

(hors déchèteries et collecte d'encombrants)

34,19

€ TTC/habitant
de dépenses de traitement



dont **6,20**

€ TTC/habitant de dépenses
pour la valorisation matière

Compostage des déchets verts

Transfert des papiers

Transfert et tri des emballages en extension
et des papiers et en mélange

Traitement des déchets
ménagers résiduels

Transfert du verre

Traitement des refus issus du tri
et du compostage

Transfert et tri des emballages

TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2019 (suite)

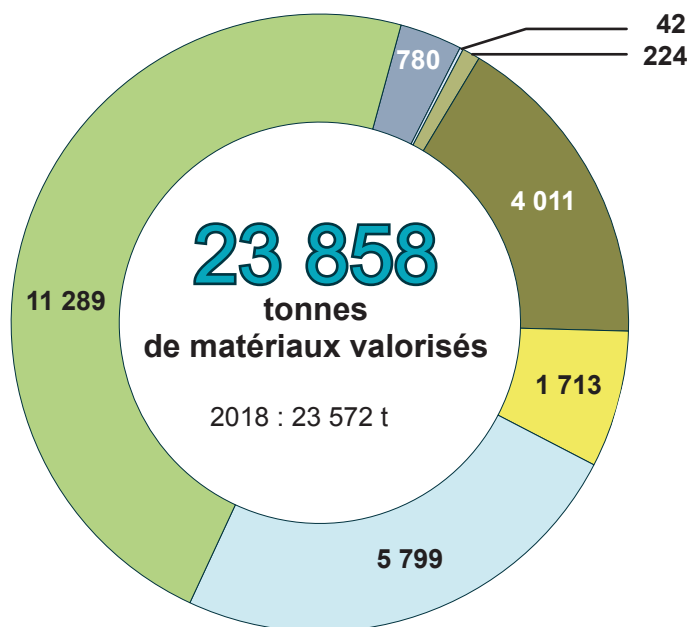
Vente des matériaux : tonnages et recettes

Répartition des tonnages de matériaux valorisés (tonnes)

(hors déchèteries et collecte d'encombrants)

77,23

kg/habitant
de matériaux valorisés

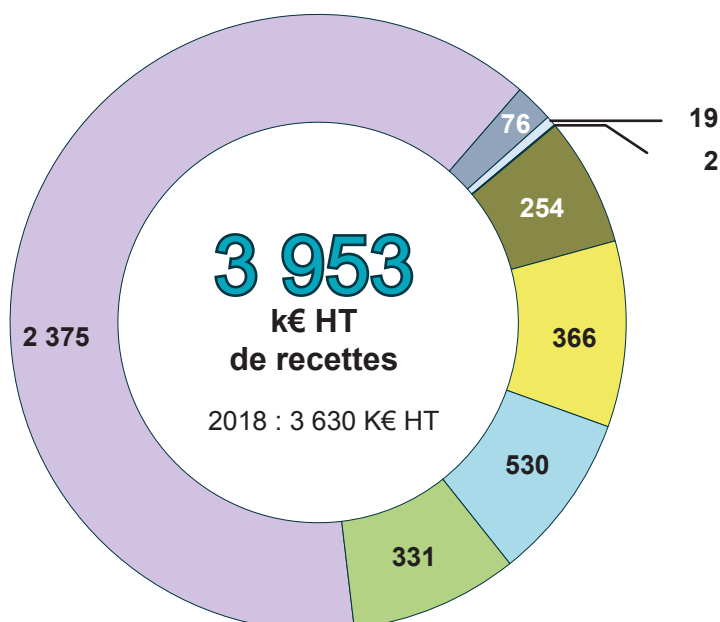


Répartition des recettes (milliers d'€ HT)

(hors déchèteries et collecte d'encombrants)

12,80

€ HT/habitant
de recettes



ECO-ORGANISME

CITEO

VALORISATION MATIÈRE

Acier

Briques

Papiers

Verre

Aluminium

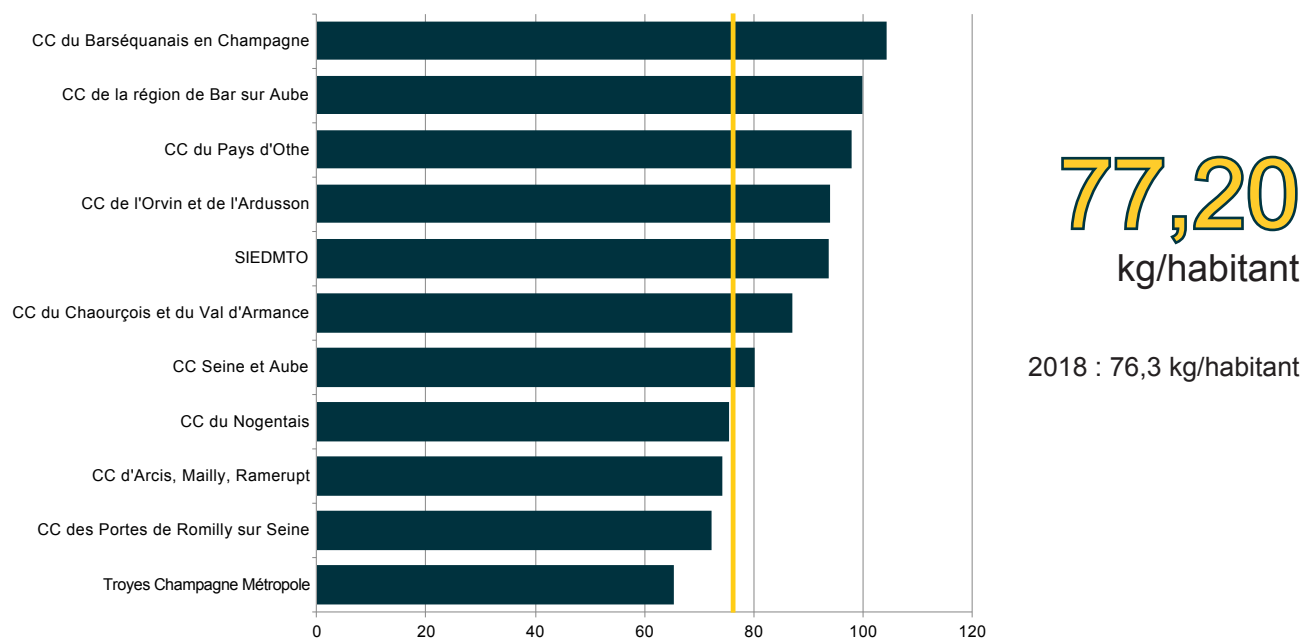
Cartons

Plastiques

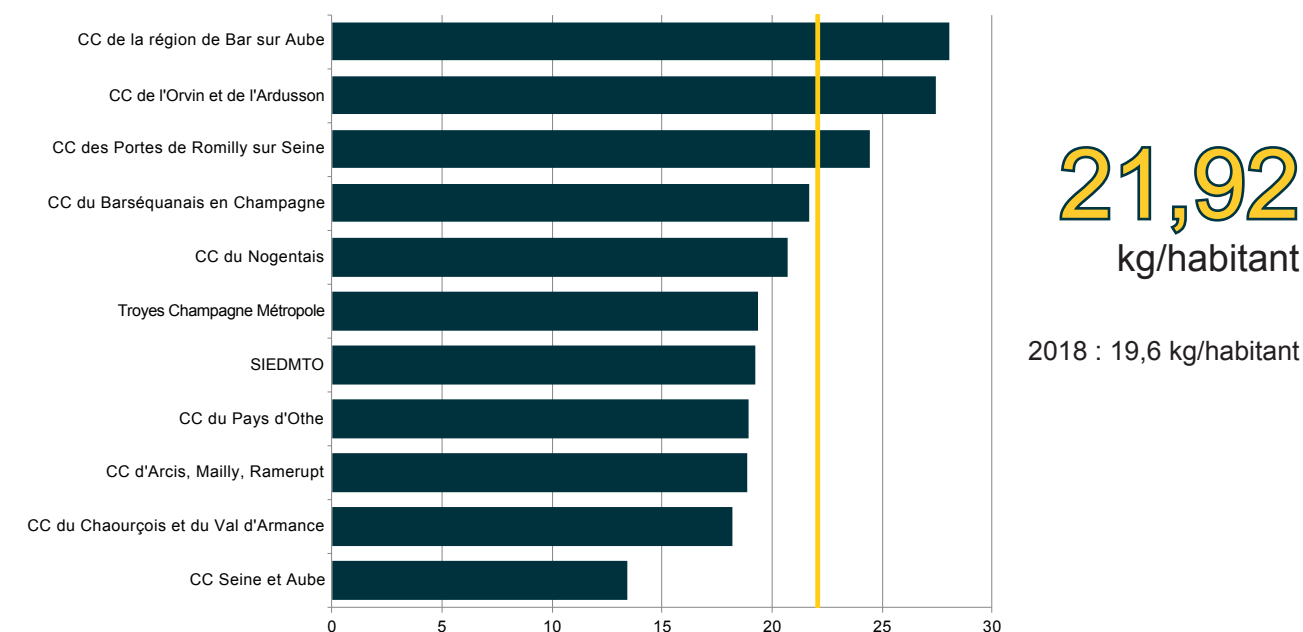
TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2019 (suite)

Performances de valorisation par entité de collecte

Performances tous matériaux confondus (kg/habitant) (acier, aluminium, briques, cartons, plastiques, papiers et verre)



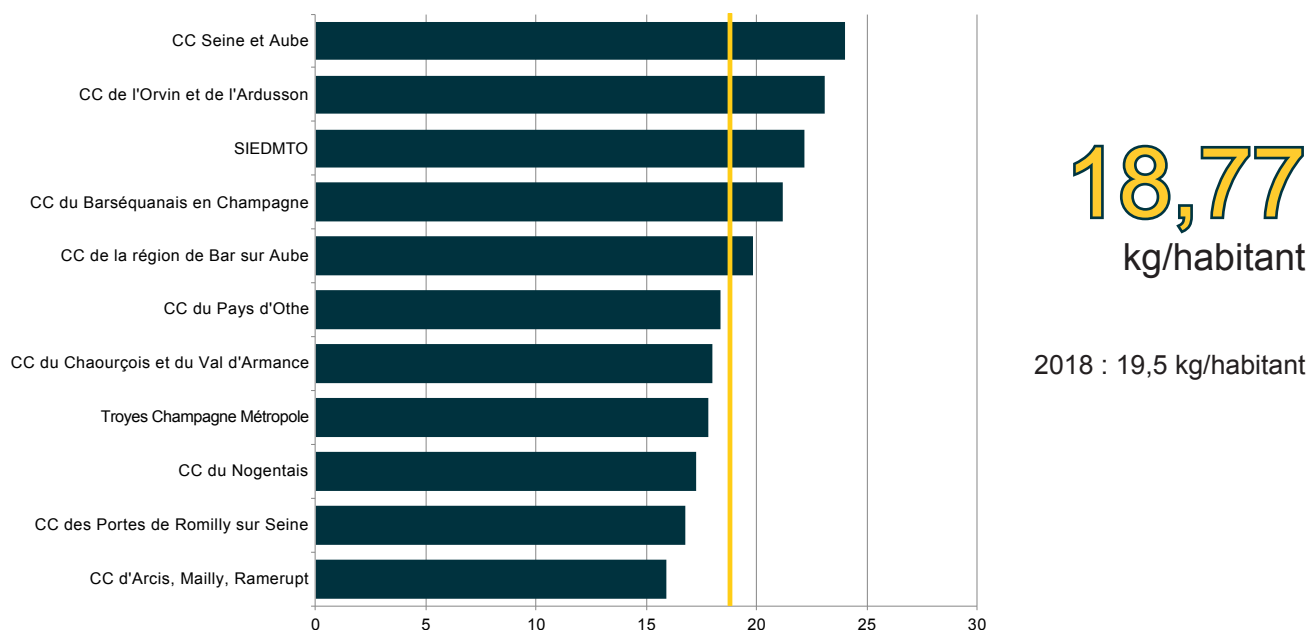
Performances en emballages hors papiers et verre (kg/habitant) (acier, aluminium, briques, cartons et plastiques)



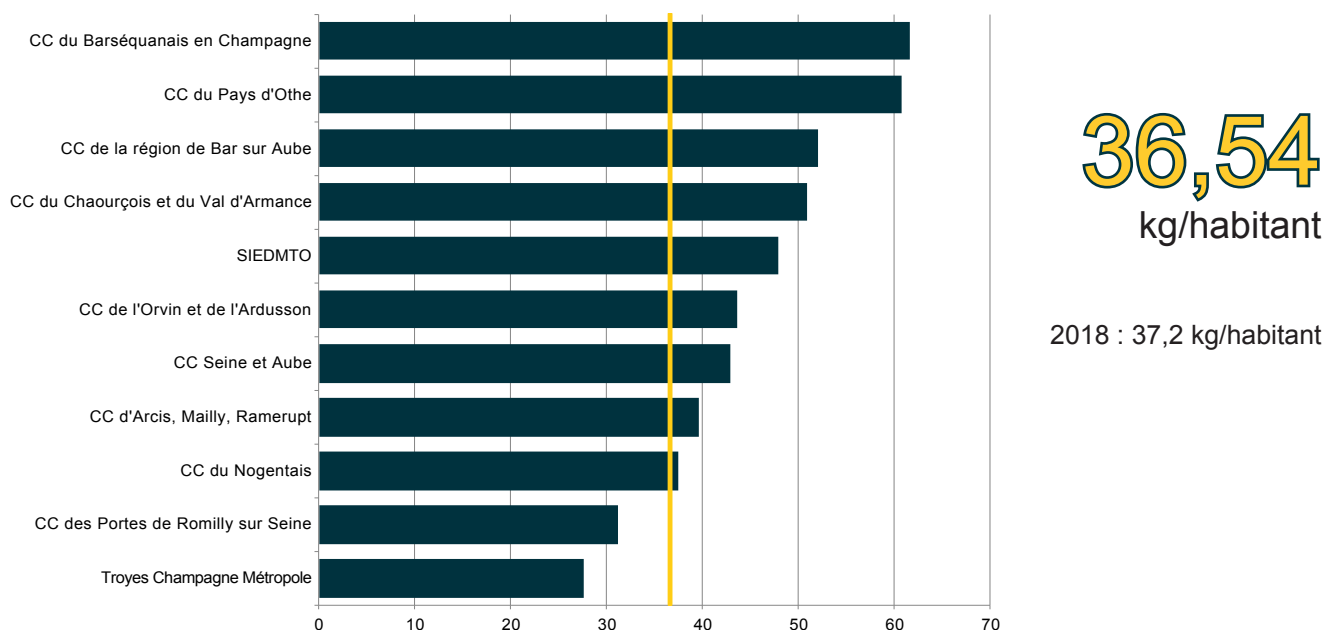
TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2019 (suite)

Performances de valorisation par entité de collecte (suite)

Performances en papiers (kg/habitant)



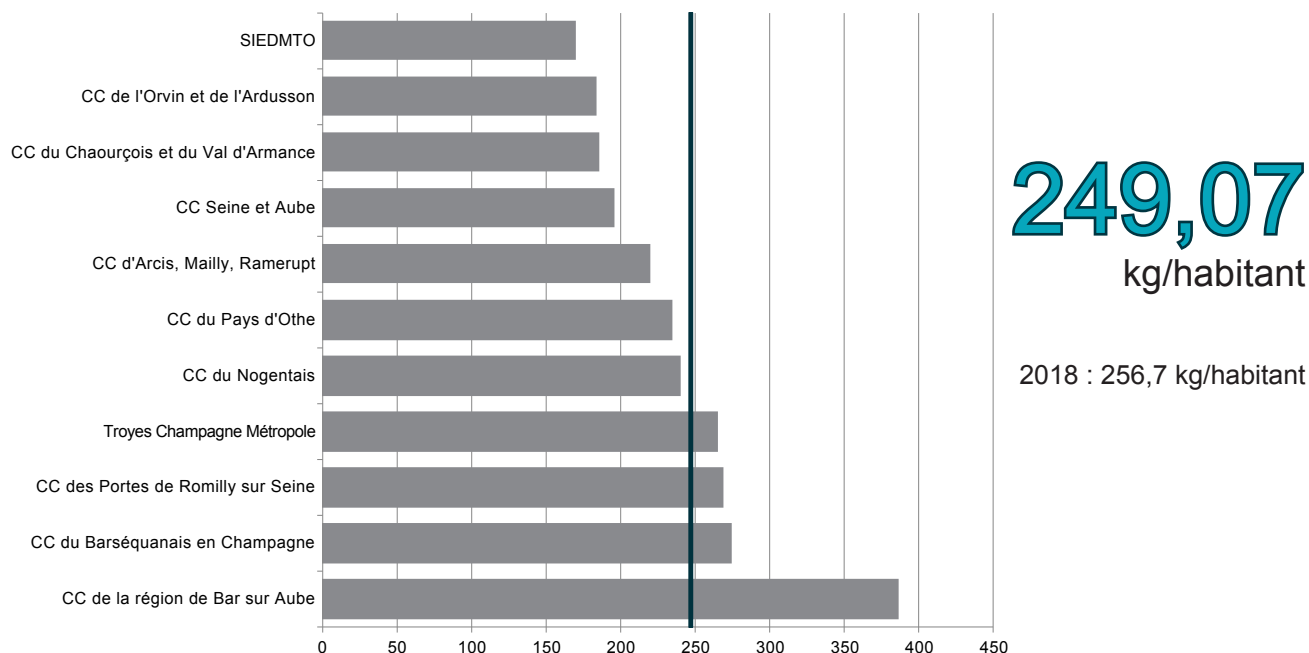
Performances en verre (kg/habitant)



TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2019 (suite)

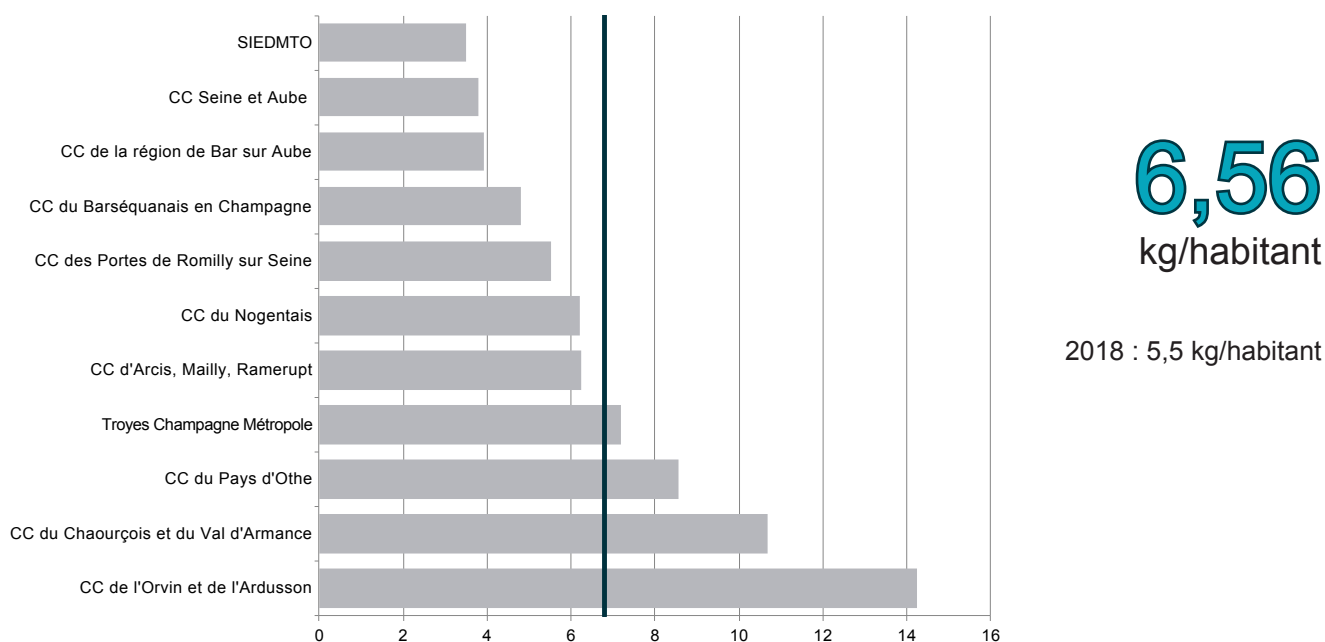
Performances en Ordures Ménagères résiduelles et refus de tri par entité de collecte

Performances en Ordures Ménagères résiduelles (kg/habitant)



Depuis novembre 2015, une partie des OMr¹ de la CC² de la région de Bar sur Aube sont traitées dans l'Unité de Valorisation Énergétique de Chaumont (4,6 % du tonnage départemental en 2019).

Performances en refus de tri et compostage (kg/habitant)



Les collectivités présentant les plus forts taux d'erreurs de tri sont soit en extension des consignes de tri soit ont un taux d'habitat collectif important sur leur territoire.

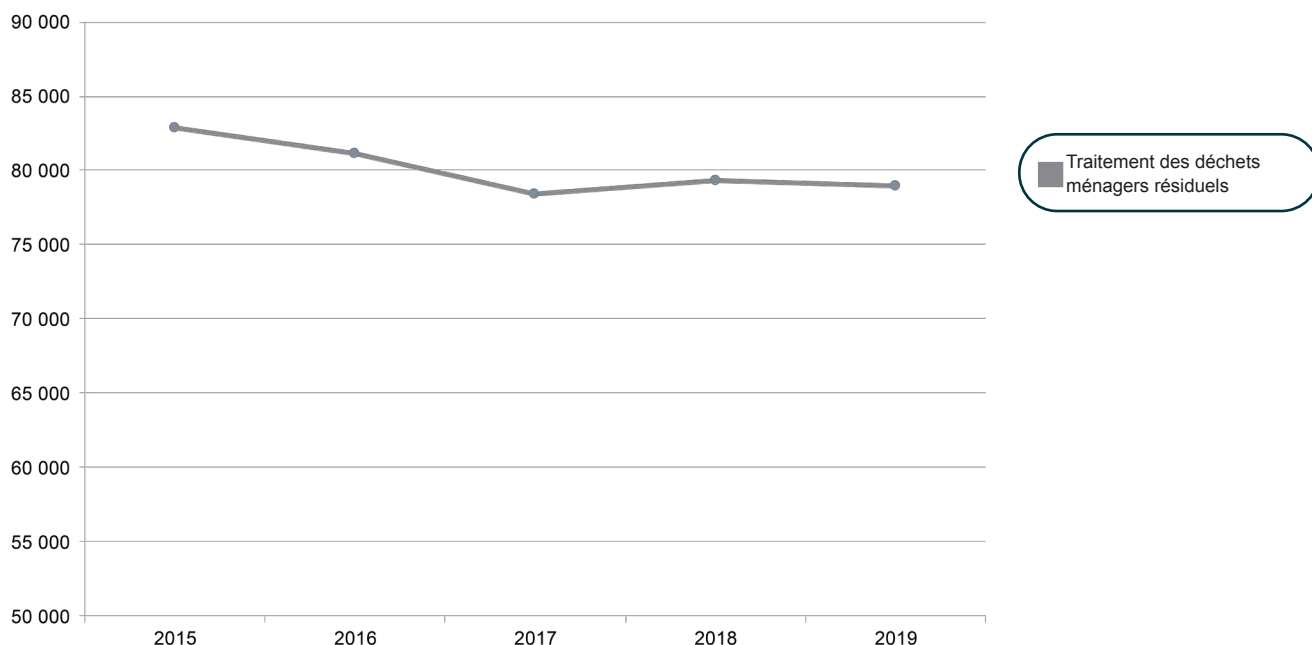
¹ OMr: Ordures Ménagères résiduelles

² CC: Communauté de Communes

TRAITEMENT DES DÉCHETS 2015 - 2019

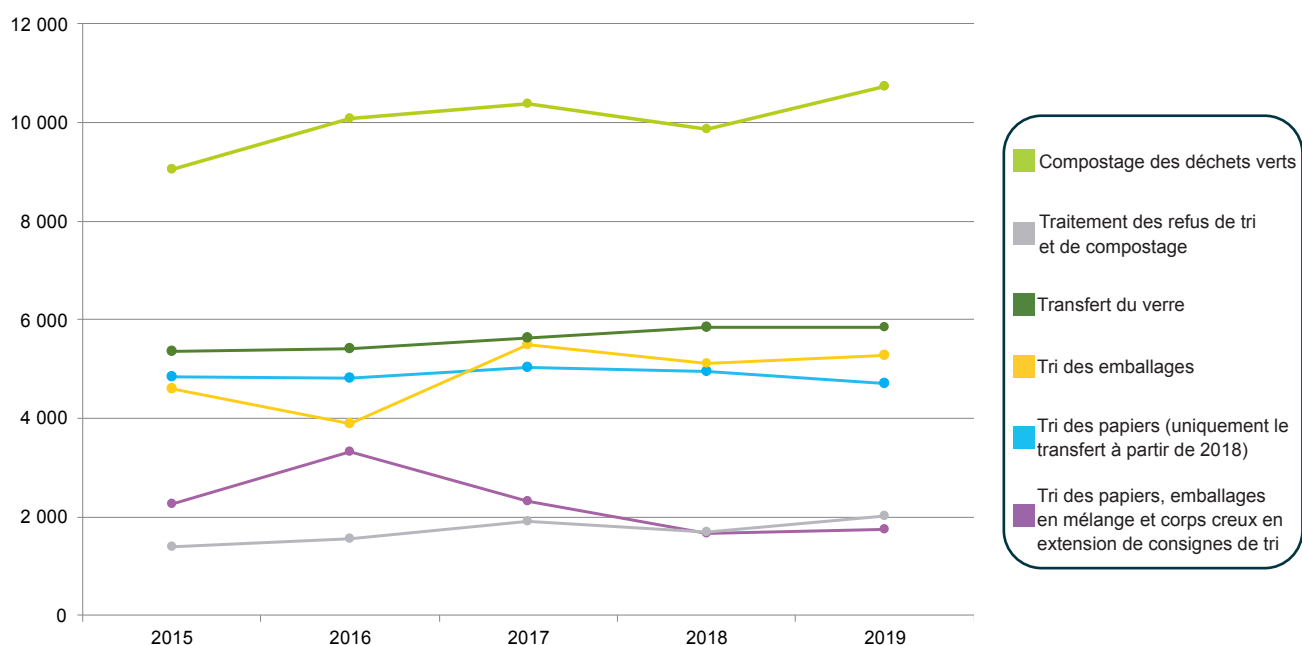
Évolution sur 5 ans des tonnages et coûts

Ordures Ménagères résiduelles (tonnes)



Après une légère hausse du tonnage des OMr¹ observée en 2018 (par rapport à 2017), la tendance pour 2019 est de nouveau à la baisse (- 2 400 tonnes).

Déchets valorisables traités (tonnes)

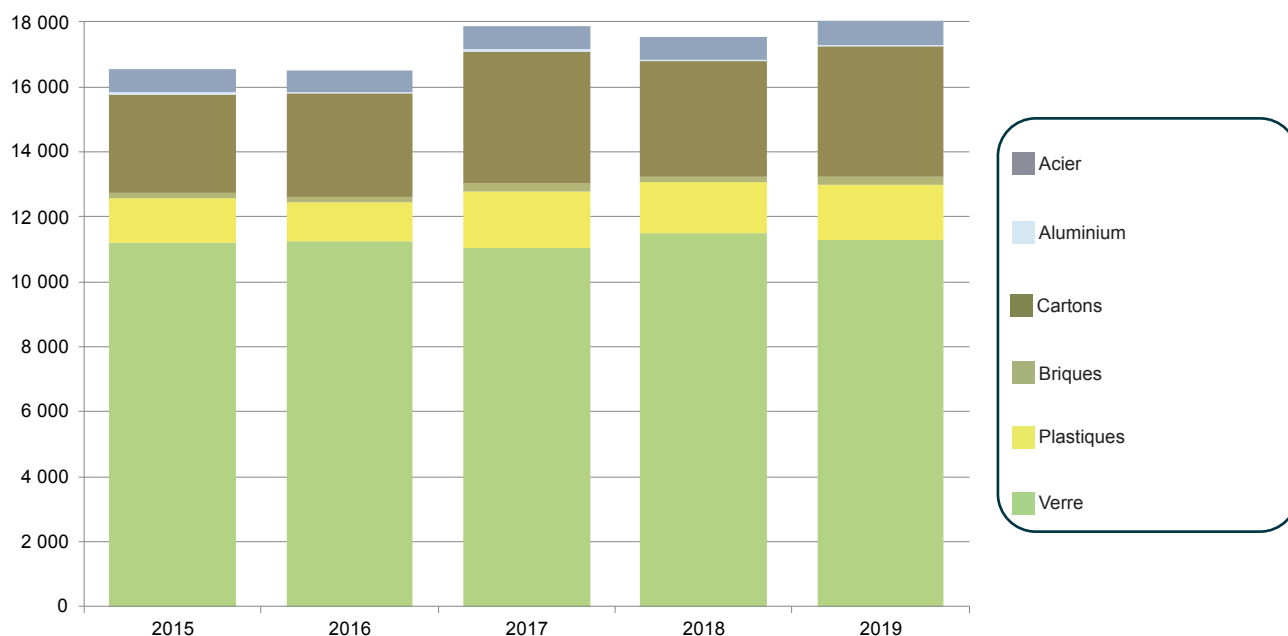


La tendance globale est en légère hausse (+ 1,20%) de la quantité des déchets valorisés accompagnée d'une légère hausse du refus (+ 325 tonnes).

TRAITEMENT DES DÉCHETS 2015 - 2019 (suite)

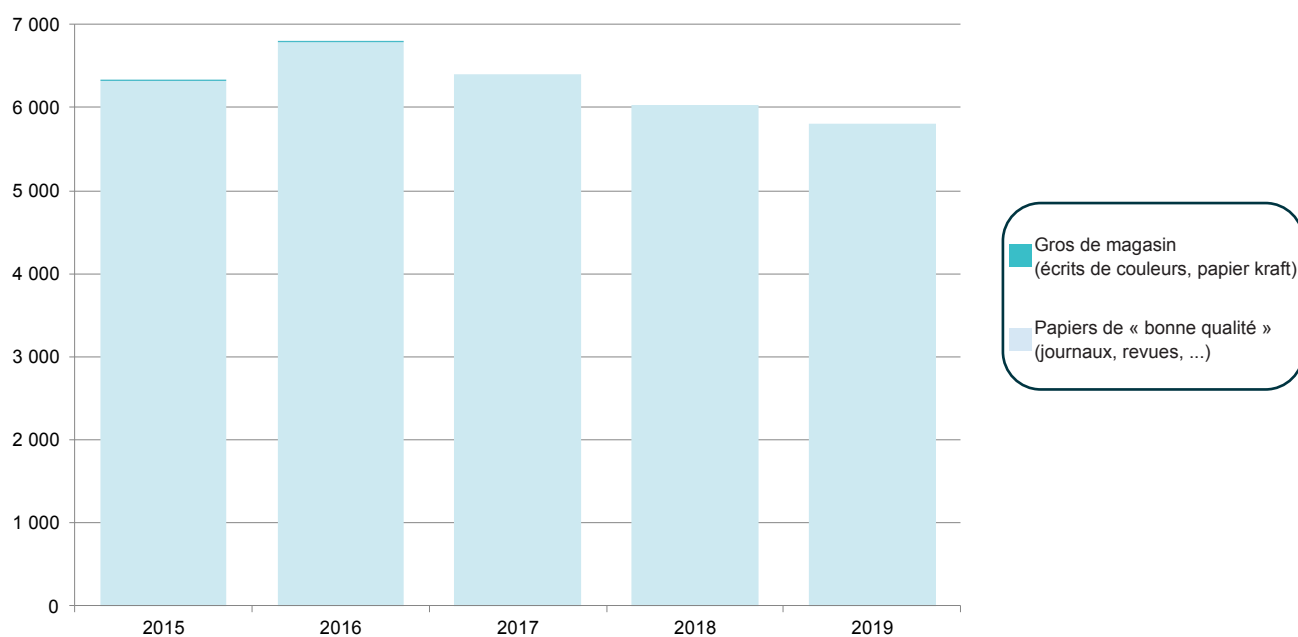
Évolution sur 5 ans des tonnages et coûts (suite)

Emballages valorisés (tonnes)



En 2019, 18 058 tonnes d'emballages ont été valorisées soit 58,5 kg/habitant soit +1,75 kg/habitant.

Papiers valorisés (tonnes)

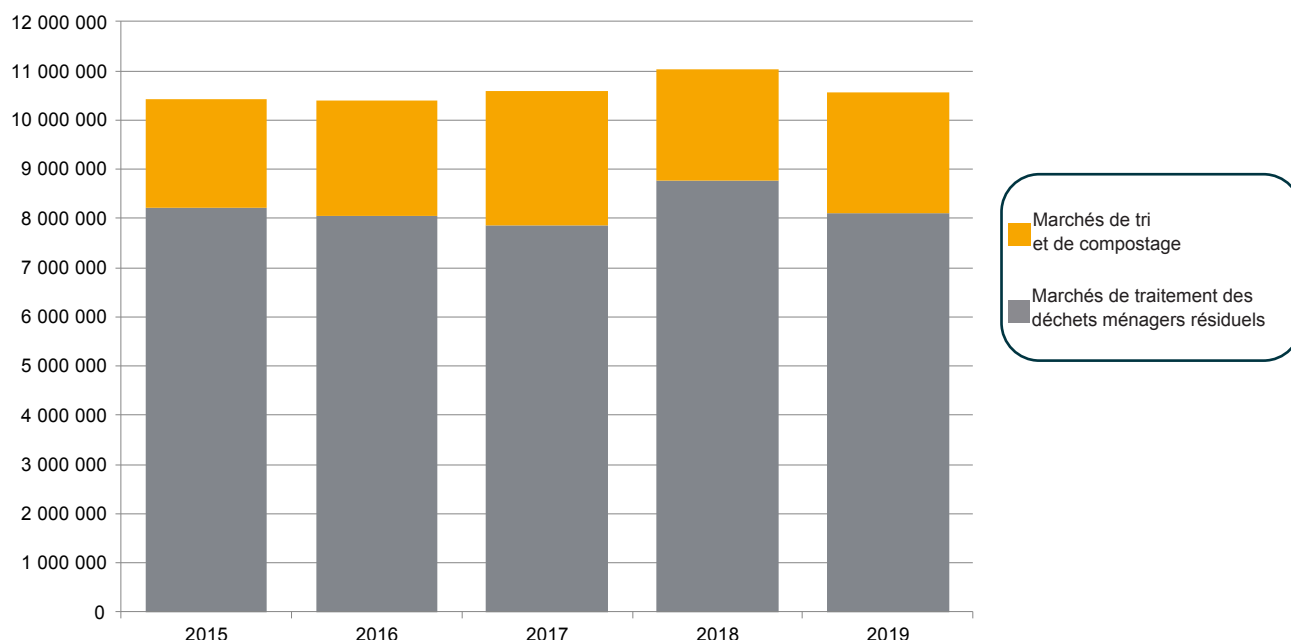


Les papiers collectés à part sont livrés directement à la filière de valorisation. Le SDEDA et ses adhérents restent vigilants quant à la qualité de ce flux (si trop de cartons ou autres, livraison refusée). L'année 2019 marque une nouvelle baisse du tonnage papier valorisé.

TRAITEMENT DES DÉCHETS 2015 - 2019 (suite)

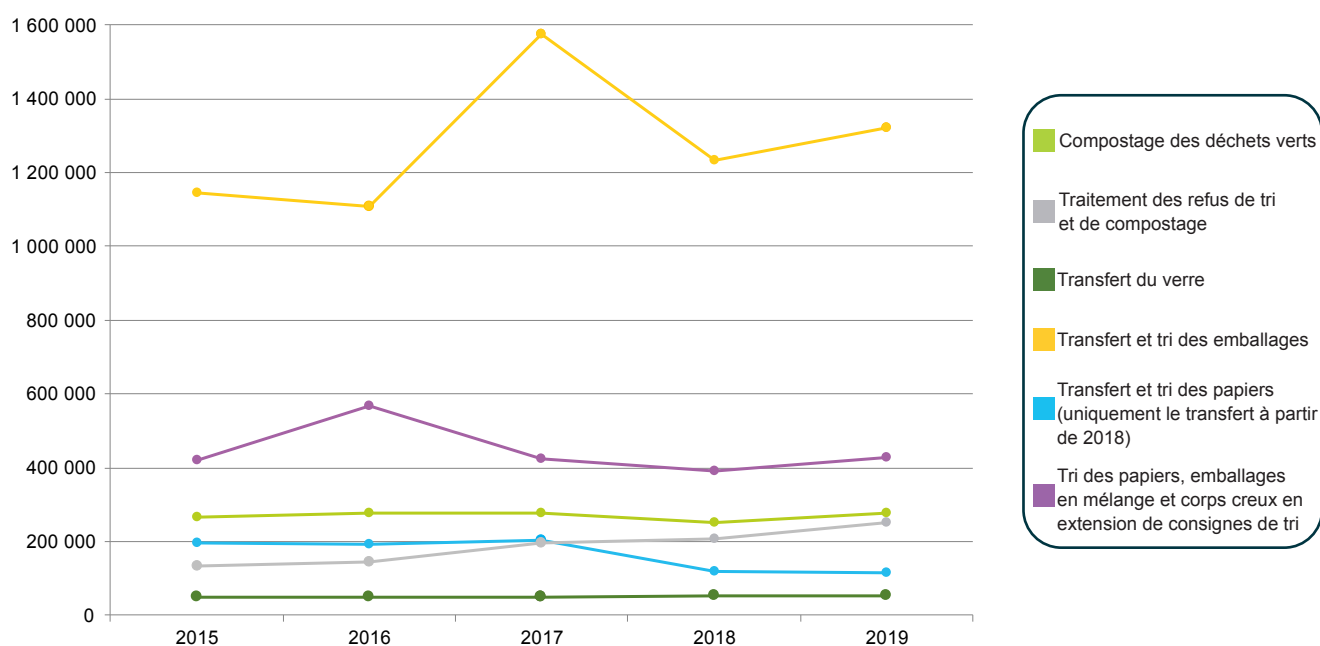
Évolution sur 5 ans des tonnages et coûts (suite)

Coût de traitement global (€ TTC)



Les coûts de traitement sont en baisse en raison de la diminution des tonnages d'OMr¹ à traiter ainsi qu'à la renégociation des contrats de tri et traitement.

Coût de traitement des déchets valorisables (€ TTC)



Les fluctuations de dépenses liées aux valorisables suivent celles des tonnages. On retrouve ici l'impact du changement de flux de 2 collectivités entre 2016 et 2017 et l'effet « fin de marché » avec le vidage des stocks en centres de transfert et de tri fin 2017.

COMMUNICATION - PRÉVENTION

Le SDEDA poursuit ses actions de communication et de prévention auprès de la population en s'inscrivant dans des actions ciblant divers publics. Chaque action est menée en collaboration avec ses adhérents et des associations engagées dans la réduction des déchets.

Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2019 (du 16 au 24 novembre)

Une campagne d'information

En 2017, le SDEDA avait conçu une campagne de sensibilisation intitulée « Halte au gaspillage alimentaire ! ». En 2018, le SDEDA avait opté pour une campagne plus généraliste, composée de 4 visuels aux couleurs vives. Pour cette année 2019, de nouveaux visuels ont été créés pour la campagne de communication dans le but de mettre en valeur 4 thématiques différentes de la prévention des déchets (la lutte contre le gaspillage alimentaire, le compost, le tri et les achats locaux).



Je composte !

Les biodéchets (restes de repas et déchets verts), une fois compostés, ils améliorent la structure des sols.



Je lutte contre les pertes alimentaires !

Il existe de nombreuses recettes pour cuisiner les fanes et même les épluchures.



J'achète local !

L'achat de produits locaux permet notamment de réduire la production de protection en plastique dû au transport.



Je trie !

Pour qu'ils soient recyclés, il faut trier les emballages, papiers, piles, cartouches, ampoules, ...

Cette campagne a été déployée de diverses façons :

- envoi d'un kit numérique aux collectivités aubois avec les visuels et des articles clés en main ;
- affichage en 2 et 8 m² sur l'agglomération et envoi des affiches au format A3 auprès des écoles, accueils collectifs de mineurs et associations des commerçants ;
- déclinaison du bloc-marque « Prévention » en magnets (qui continueront à être diffusés par la suite) ;
- organisation d'un concours sur Facebook ;
- diffusion d'une version vidéo des affiches lors du match de Gala de l'Estac et sur la télévision locale Canal 32...

7ème colloque

Notre colloque « Prévention des déchets dans l'Aube, le SDEDA s'engage sur tous les fronts », s'est déroulé le 19 novembre. Il a permis de découvrir des procédures de mise en œuvre de la prévention sur d'autres territoires et des expériences souvent innovantes, toujours créatrices de valeur ajoutée. Les questions et les témoignages des adhérents du SDEDA ou acteurs du territoire aubois ont permis d'échanger sur les différentes dynamiques locales.

Pour cette édition 2019 de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, le SDEDA a été un acteur important de la réussite de cet événement. Notre structure a eu 1 084 actions labellisées par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). **Le SDEDA s'est classé au 2ème rang des porteurs de projets sur le plan national.**

COMMUNICATION - PRÉVENTION (suite)

L'équipe d'animation mène de nombreuses actions au quotidien pour réduire les déchets ménagers et améliorer les performances de tri / recyclage. Nos ambassadeurs du tri sensibilisent aux bons gestes les aubois de 3 à 99 ans !

La prévention dans les écoles



Le SDEDA a procédé au renouvellement de son agrément auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Aube. Désormais nous intégrons dans nos contenus d'animation les thématiques suivantes : le gaspillage alimentaire, le compostage et la réduction des déchets (animations abordant divers thèmes dont le réemploi, la réparation des objets...). Le SDEDA a lancé un concours pour l'année scolaire 2019-2020.

Concours STOP AUX DECHETS

Niveau concerné : CE1/CE2

Objectif : Produire une BD sur un ou plusieurs thèmes de la réduction et de la prévention des déchets.



Travail autour du gaspillage alimentaire avec le Conseil Départemental

Le Département nous a sollicité pour l'aider à lutter contre le gaspillage alimentaire dans les collèges. Conscient de l'enjeu, le SDEDA a participé à l'élaboration de la charte de restauration scolaire à destination des collèges. Un concours a vu le jour sur l'année scolaire 2019/2020 afin de sensibiliser les collégiens sur cette thématique. Les classes participantes profiteront d'une animation des ambassadeurs du tri du SDEDA.

Concours SLAM ANTI GASPI

Objectif : écrire un slam sur la thématique de la lutte contre le gaspillage alimentaire et concevoir une vidéo.



Opération « J'aime la Seine Propre »

La Fédération des chasseurs de l'Aube a organisé le 30 mars 2019 une opération de nettoyage des berges de la Vallée de la Seine baptisée « J'aime la Seine Propre ». Le SDEDA a participé de diverses manières: conception du mémo-tri, achat des sacs pour les déchets non recyclables et les emballages en verre, communication autour de l'événement, remise d'un cadeau aux bénévoles (un sac de courses réutilisable) ...

- 11 points de rendez-vous sur le département
- 810 bénévoles mobilisés
- 345 m³ de déchets ramassés

Les CC¹ Seine et Aube, des Portes de Romilly-sur-Seine, du Barsequanais en Champagne, du Nogentais, ainsi que Troyes Champagne Métropole et le SIEDMTO se sont également mobilisés pour assurer l'évacuation des déchets et une valorisation maximale.

COMMUNICATION - PRÉVENTION (suite)

Formations et informations sur la prévention et le traitement des déchets

Depuis plusieurs années, dans le cadre de l'amélioration de ses actions de prévention, le SDEDA s'évertue à former le plus grand nombre de nos concitoyens à des pratiques de réduction des déchets. Afin de finaliser leurs formations « Guide Composteur », deux de nos agents ont suivi l'ultime module intitulé : « Mettre en œuvre une opération de compostage des toilettes sèches » avant de valider leur nouvelle qualification.

Dans le même esprit, au cours de l'opération « Tous au compost » 2019, près de 40 élus communaux aubois ont suivi l'intervention d'Hélène GUINOT, maître-composteur. Ils ont posé de nombreuses questions concrètes et ont trouvé leurs réponses (type de déchets, temporalité, législation...).



Bilan des actions

Type d'actions	Nombre de personnes sensibilisées
<i>Porte à porte</i>	
*Troyes Champagne Métropole Ex-CC ¹ Bouilly Mogne Aumont : 595 foyers vus et 1 319 avis de passage Autres secteurs (porte à porte ciblé et collectifs de Troyes Habitat) : 392 foyers rencontrés et 492 avis de passage	2 798
<i>Animations scolaires</i>	2 441
<i>Animations extrascolaires</i>	405
<i>Animations événementielles</i>	1532
<i>Réunions publiques</i> CC ¹ Seine et Aube et TCM ² (Mongueux): 7 réunions d'information	235
<i>Visites de l'ISDND³ de Montreuil-sur-Barse</i> En accord avec la société Valest, le SDEDA réalise les visites sur ce site.	397
Visites du chantier de l'UVE ⁴ - VALAUBIA	120

7 928

personnes sensibilisées

¹ CC: Communauté de Communes

³ ISDND: Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

² TCM: Troyes Champagne Métropole

⁴ UVE: Unité de Valorisation Énergétique

COMMUNICATION - PRÉVENTION (suite)

S'informer / Poser des questions

De nombreux aubois se posent des questions au quotidien sur la gestion de leurs déchets : une poubelle non collectée, les horaires de la déchèterie, la destination d'un déchet ... pour cela, le SDEDA a mis en place plusieurs moyens de communication pour les aider à trouver la bonne réponse.

→ Un numéro vert gratuit

Infos Tri
0 800 100 889 Service & appel gratuits

→ Un site Internet

 sdeda.fr

Notre site internet est régulièrement mis à jour avec les informations fournies par les adhérents. Des articles sont également disponibles pour répondre à l'actualité des filières de traitement des déchets ou bien pour mettre en valeur les bonnes pratiques de réduction des déchets dans le département. Enfin un formulaire de contact nous permet de répondre directement aux questions des visiteurs.



→ Des réseaux sociaux

Depuis plusieurs années le SDEDA s'exprime sur différents réseaux sociaux pour améliorer sa pédagogie auprès de la population auboise. Chaque réseau a sa spécificité. Facebook, à vocation plus généraliste, permet de répondre en direct aux concitoyens. Notre compte Twitter recense un panorama des articles publiés par les professionnels du traitement des déchets. Enfin, sur notre compte Youtube, le public trouvera des chaînes thématiques sur les différents sujets qui animent notre syndicat (Actualités / Conseils et Prévention / Mag du SDEDA / Campagnes publicitaires / Concours des écoles). Au 31 décembre 2019, le SDEDA comptait plus de 750 abonnés sur ces différents réseaux sociaux.

 SyndicatDéchetsAube

 SDEDA10

 SyndicatDéchetsAube

Rapport annuel du SDEDA 2019

Présidente et responsable de la publication : Danièle BOEGLIN
Responsable communication et conception graphique : Pierre DIEUDÉ
Rédaction et information : l'équipe du SDEDA

Imprimé en juin 2020 par la Renaissance à 1000 exemplaires

Crédits photos : Prévention©Adobe stock/Yulia Furman (p.1) / Valorisation©MNPCA (p.1) / Tri©Unsplash/Étienne Girardet (p.1)
VALAUBIA (p.10 / p.11) / SDEDA (p.27 / p.28 / p.29 / p.31) - Refus©Sictom Ouest (p.31)
Papiers©Citeo/Mark Power/Magnum Photos (p.31) / Emballages©Citeo/William Alix/Sipa Press (p.31)

Imprimé sur du papier certifié



Label environnemental, dont le but est d'assurer que la production de bois ou d'un produit à base de bois respecte les procédures garantissant la gestion durable des forêts.

CHIFFRES CLÉS DU TRAITEMENT 2019



OMr

76 941 tonnes
249,07 kg / habitant
26,27 € ttc / habitant



Refus (tri & compostage)

2 028 tonnes
6,56 kg / habitant
0,82 € ttc / habitant



Verre

11 289 tonnes
36,54 kg / habitant



Emballages (hors papiers et verre)

6 770 tonnes
21,92 kg / habitant



Papiers

5 799 tonnes
18,77 kg / habitant



Papiers + Emballages (refus de tri compris)

Dépenses	Recettes
1 918 562 €	3 953 420 €
6,2 € ht / habitant	12,8 € ht / habitant



Déchets verts

Tonnage traité >>> Compost produit
10 743 tonnes >>> 2 685 tonnes



Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube

Cité administrative des Vassaules
22 rue Grégoire-Pierre Herluisson
CS 93047
10012 TROYES Cedex



03 25 83 26 28



sdeda.fr



03 25 83 23 94



[SyndicatDechetsAube](https://www.facebook.com/SyndicatDechetsAube)



contact@sdeda.fr



[Sdeda10](https://twitter.com/Sdeda10)